Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_098-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

LE GRAND PERIGUEUX
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DD2026_098

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 juin 2026

LE 25 juin 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	70
Votants	79
Pouvoirs	9

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAURE

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : RÉNOVATION DU GYMNASE DU GOUR DE L'ARCHE

PRESENTS :
Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTAIGNEDE, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, M. CIPIERRE, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DEMARET, M DENIS, M. DOBBELS, Mme DRUILLOLE, Mme DUMONCEAU, M. DUNOYER, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, M. FERRAZZI, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADES, M. GUILLEMET, M. JAUBERTIE, Mme KERGOAT, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. REYNET, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. SERRE, M. WEBER, M. BAGUELIN

ABSENT(S) EXCUSE(S) :
M. DELCROS, M. MALLET, M. TALLET

POUVOIR(S) :
M. BERGOUNIOUX donne pouvoir à Mme FAURE
Mme CASTANIE donne pouvoir à M. ANDRIEUX-CASSANT
Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DORET donne pouvoir à M. CADET
Mme FRUGIER donne pouvoir à M. FERRAZZI
M. GUILLET donne pouvoir à M. FALLOUS
Mme JARRIGE donne pouvoir à Mme AZEVEDO SOUSA
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_098-DE

PARTICIPATION DU GRAND PÉRIGUEUX AU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT EN QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : RÉNOVATION DU GYMNASE DU GOUR DE L'ARCHE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que la politique de la ville est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis l'année 2000.

Que le Grand Périgueux a signé un Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Que dans le cadre de ce contrat, le Grand Périgueux a notamment prévu d'accompagner les opérations d'investissement relatives aux équipements structurants sportifs, sociaux, culturels ou de loisirs.

Considérant que le quartier du Gour de l'Arche fait partie du quartier prioritaire de la politique de la ville La Boucle de l'Isle.

Que pour rappel, ce quartier a déjà fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain qui a profondément modifié son image. La ville de Périgueux souhaite poursuivre ce projet en dotant le quartier d'équipements structurants plus qualitatifs. La rénovation des écoles et du centre social et culturel constituent déjà des éléments forts de cette politique.

Qu'en 2025, la ville a entrepris la rénovation du gymnase. Cette infrastructure sportive de proximité constitue un des puissants leviers d'inclusion et d'intégration sociale, le sport permettant à des populations d'origine et de statut social différents de tisser ou de renforcer des liens, de créer les conditions du bien-être et mieux-vivre ensemble. Il est essentiel à la pratique d'activités physiques et sportives pour les établissements scolaires, les associations locales et les habitants du quartier.

Que cet équipement contribue ainsi aux axes stratégiques du Contrat de ville 2024-2030 du Grand Périgueux en matière de cohésion sociale, d'accès aux services et activités pour tous et d'émancipation.

Considérant que le gymnase du Gour de l'Arche date des années 70 et n'a connu aucune amélioration majeure depuis plus de 20 ans.

Considérant que lors du bureau communautaire du 13 novembre 2025, le bureau a validé l'attribution d'une subvention d'investissement à la ville de Périgueux pour la réfection complète de la toiture du gymnase du Gour de l'Arche.

Qu'il est désormais nécessaire de poursuivre la réhabilitation de cet équipement par sa rénovation intérieure, afin de répondre à la demande des habitants et des associations, ainsi qu'aux besoins des établissements scolaires du quartier (Ecole Emma Reyes et collège Anne Franck).

Que les travaux de rénovation permettront en effet de :

- répondre aux besoins des utilisateurs ;
- garantir la continuité des activités sportives ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_098-DE

- diminuer la consommation d'énergie par la transition leds ;
- garantir la sécurité par la réfection des portes métalliques d'accès ;
- préserver le patrimoine communal.

Qu'ils consistent en la rénovation des surfaces sportives et d'accès de l'équipement, soit :

la rénovation du parquet ;
la remise en peinture des murs « pignons »/ face intérieure ;
le passage en leds de l'éclairage avec modification des dispositifs d'allumage ;
la réfection des portes métalliques d'accès.

Considirant que ces travaux visent principalement à diminuer la consommation d'énergie et réduire l'empreinte écologique par la transition « LED » de l'éclairage.

Que l'impact environnemental est maîtrisé en raison de la diminution des consommations énergétiques mais aussi du traitement des déchets.

Considérant que le plan de financement prévisionnel est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Nature des travaux	Montant HT		Ressources	Montant	%	
Réfection du plancher	64 663,19 €		Département 24/ Plan Gymnase	49 735,67 €	50%	
Transition leds et blocs d'ambiance	25 387,85 €		Grand Périgueux/ investissements QPV	9 947,00 €	10%	
Métallerie	8 385,00 €					
Peinture	1 035,30 €		Ville de Périgueux	39 788,67 €	40%	
Total	**99 471,34 €**		**Total**	**99 471,34 €**	**100%**	

Que conformément au règlement d'intervention de la politique de la ville du Grand Périgueux, la ville de Périgueux sollicite une subvention à hauteur de 10 % maximum du montant hors taxes du coût d'opération de cet équipement structurant pour les habitants du quartier.

Qu'il est proposé de :

- valider la conformité du projet avec les objectifs du Contrat de ville et le règlement d'intervention de la politique de la ville du Grand Périgueux ;

- attribuer une subvention d'investissement à la ville de Périgueux à hauteur de 9 947 € maximum.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260625-DD2026_098-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Valide la conformité du projet avec les objectifs du Contrat de ville et le règlement d'intervention de la politique de la ville du Grand Périgueux ;

- Décide d'attribuer une subvention d'investissement à la ville de Périgueux à hauteur de 9 947 € maximum.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/07/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/07/2026	Périgueux, le 10/07/2026
La secrétaire de séance Marie-Laure FAURE	Le Président Jacques AUZOU